

LÉGENDE DU ZONAGE

	Limite de zone
Ua	Zone d'habitat dense
Uh	Zone d'habitat moins dense
Uha	Secteur d'extension récente rue André Thome
Uhc	Secteur d'extension récente à la Hunière
Ux	Zone à dominante d'activités
Ue	Secteur urbain à dominante d'équipements
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur de protection du paysage en zone agricole
N	Zone à dominante naturelle
Nj	Secteur de jardins
Npa	Secteur parc animalier
Nc	Secteur de camping
Ne	Secteur naturel à dominante d'équipements
	Emplacement réservé
OAP	Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
	Zone aëdficandi
	Représentation graphique de l'article 6
	Espace boisé classé

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19° :

- Patrimoine bâti (A : Patrimoine bâti agricole, R : Patrimoine bâti religieux, V : Patrimoine bâti vernaculaire, E : Patrimoine bâti lié à l'eau), point de vue
- Patrimoine bâti linéaire (murs..)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23° :

- Patrimoine naturel
- Patrimoine naturel linéaire (alignements, haies..)
- Patrimoine naturel, arbre et mare
- Bandes de protection des îles (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Bandes de protection des îles (50m) dans les secteurs urbains constitués des massifs boisés de plus de 100 ha
- bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 2 février 2018

Informations :

- Zones humides identifiées comme prioritaires
- Probabilité "très forte" de présence de zones humides



Département des Yvelines, commune de

Sonchamp

Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 18 décembre 2000, révisé le 1er décembre 2006
Mis à jour les 29 janvier 2002, 25 juin 2004, 20 avril 2010, 4 mai 2010 et 7 décembre 2012

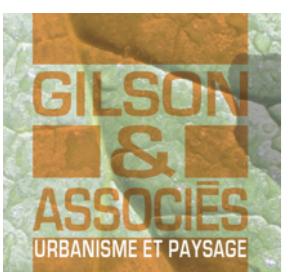
Élaboration du PLU prescrite le 31 mai 2013

PLU arrêté le 16 juin 2017

PLU approuvé le 2 février 2018

Le maire,
Monique Guénin

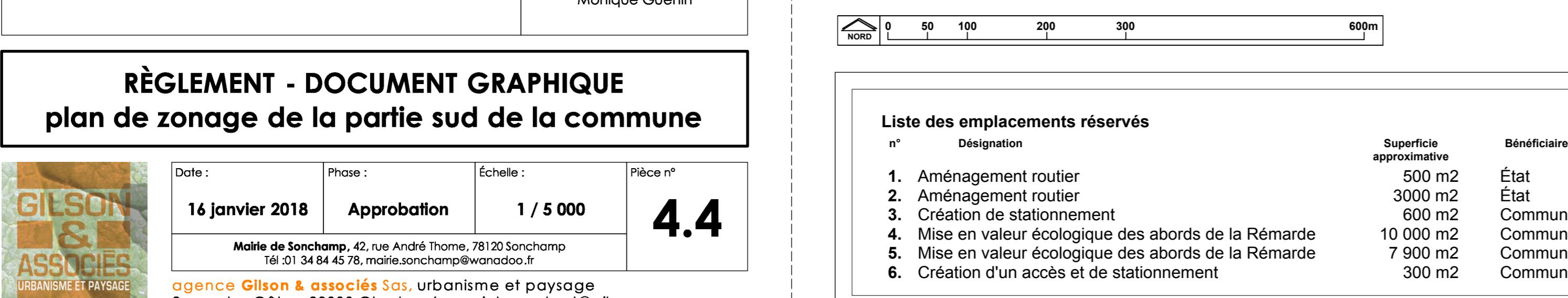
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de la partie sud de la commune



Date : 16 janvier 2018 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000 Pièce n° 4.4

Mairie de Sonchamp, 42, rue André Thome, 78120 Sonchamp
Tél.: 01 34 84 45 78, mairie.sonchamp@wanadoo.fr

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Aménagement routier	500 m ²	État
2.	Aménagement routier	3000 m ²	État
3.	Création de stationnement	600 m ²	Commune
4.	Mise en valeur écologique des abords de la Rémarde	10 000 m ²	Commune
5.	Mise en valeur écologique des abords de la Rémarde	7 900 m ²	Commune
6.	Création d'un accès et de stationnement	300 m ²	Commune

Saint-Martin-